



PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Compte-rendu du cinquième comité de pilotage du site Natura 2000 «Plateau de Rochebonne»

Ecole nationale supérieure de la marine marchande - Nantes - 11 juillet 2012

M. l'administrateur général **Loïc Laisné**, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique, remercie les participants de ce cinquième comité de pilotage (COFIL) du site du Plateau de Rochebonne. Il remercie aussi l'opérateur, le comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM), représenté par son directeur, M. Carré ainsi que le directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de la Marine Marchande pour la mise à disposition de la salle de réunion. Après avoir rappelé l'ordre du jour de la réunion, notamment la présentation et la pré-validation des enjeux et des objectifs de développement durable du site, M. l'administrateur général demande au chargé de mission de faire un point sur les travaux menés par l'agence des aires marines protégées (AAMP) lors de sa présentation.

M. Jérôme Jourdain, chargé de mission Natura 2000, procède à la présentation (cf. diaporama joint). Il explique que le but de ce COFIL est de valider les enjeux et objectifs de développement durable discutés et définis lors des groupes de travail, sous réserve de validation complète du diagnostic écologique (en attente de la livraison de l'étude pilotée par l'AAMP).

Il rappelle dans un premier temps les différentes phases de la démarche employée pour élaborer le document d'objectifs (DOCOB) du site du Plateau de Rochebonne. Au sujet des travaux menés par l'AAMP, M. Jérôme Jourdain indique que la livraison des données et du diagnostic écologique par le bureau d'études Créocéan à l'AAMP n'est pas effective au 11/07/2012, seul le rapport « Flore et faune benthique de la roche subtidale » du bureau d'étude Bio-Littoral, présenté lors du dernier COFIL, a été mis à jour. Néanmoins, l'AAMP a précisé à l'opérateur que le diagnostic écologique du site, élaboré en partie dans le cadre du programme CARTHAM de l'AAMP, sera validé en priorité au mois d'août 2012.

M. Jérôme Jourdain précise que l'opérateur du site, le CNPMM, a en outre sollicité l'ensemble des experts scientifiques nationaux sur les mammifères marins pour apporter des réponses aux questions soulevées lors du dernier COFIL. Il présente ensuite les données complémentaires collectées sur les distributions spatiales et les régimes alimentaires des deux espèces d'intérêt communautaire du site : le grand dauphin et le marsouin commun.

Il commence par le grand dauphin : l'effectif de cette espèce est en augmentation dans le secteur sud du golfe de Gascogne avec des concentrations supérieures à la normale au nord et en dehors du site Natura 2000 (source : Centre de la Mer de Biarritz), mais rien n'indique à ce jour que le secteur du Plateau de Rochebonne héberge un groupe résident de grands dauphins (source : Centre de Recherche sur les Mammifères Marins (CRMM)). Le régime alimentaire du grand dauphin est opportuniste, c'est-à-dire qu'il possède un spectre alimentaire particulièrement large et qu'il montre une grande adaptation aux fluctuations de type et quantité de proies, essentiellement composé de petits poissons (merlu, chinchard, mullet, etc.). A ce sujet, M. Jérôme Jourdain indique que cette espèce consomme environ 3 kg de poisson par jour pour assurer ses besoins énergétiques. Il complète cette information en rappelant que les divers résultats issus de la bibliographie sont à prendre avec beaucoup de précautions et à replacer dans les études correspondantes.

Mme Ségolène Travichon, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), demande si l'on sait à quelle période de l'année le grand dauphin fréquente le site et pourquoi ?

M. Jérôme Jourdain répond que les histogrammes du Centre de la Mer de Biarritz permettent d'analyser la fréquentation de l'espèce par mois de l'année dans la zone de concentration située au nord du site : cette espèce est présente à la fin de l'hiver et au début du printemps. Il n'y a pas d'éléments de réponse de la part des scientifiques pour expliquer cette fréquentation saisonnière. Il est en effet difficile de dissocier les animaux de passage des animaux en alimentation. Il souligne le fait que ces informations seraient intéressantes pour améliorer les connaissances et la gestion du site, mais elles n'existent pas actuellement.

M. Jean-Pierre Léauté, de la station Ifremer de La Rochelle, précise que de telles études à l'échelle d'un seul site représenteraient un coût trop important pour les résultats attendus, « il faut privilégier une approche à plus large échelle ».

M. Jérôme Jourdain présente ensuite les données collectées sur l'espèce du marsouin commun. Il indique que c'est une espèce rarement observée le long des côtes françaises par les moyens actuellement mis en œuvre, puisque c'est une espèce réputée farouche et craintive. Il précise que son régime alimentaire est composé de petits poissons démersaux et pélagiques : sardines, chinchard, petit merlu, etc.

En conclusion, il existe des données sur l'espèce grand dauphin issues des travaux du Centre de la Mer de Biarritz et en complément, du CRMM. En ce qui concerne l'espèce marsouin commun, ces données sont limitées et insuffisantes. Les résultats du programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux et les mammifères marins (PACOMM), lancé par l'AAMP en 2011 et dont les résultats seront disponibles en 2013/2014, compléteront certaines de ces données, notamment pour le marsouin commun. Il existe également un manque de connaissance sur les caractéristiques et fonctionnalités du site (habitat Récif et espèces d'intérêt communautaire). Les orientations de gestion du DOCOB du site Plateau de Rochebonne doivent donc prendre en compte ce critère « manque de connaissance ».

M. Jérôme Jourdain rappelle ensuite les différents outils de protection existants à plus large échelle pour ces deux espèces et les réglementations en vigueur en matière de protection des cétacés aux échelles nationale et internationale.

Il présente les paramètres utilisés pour identifier les enjeux du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne (voir diaporama).

Mme Ségolène Travichon demande si la notion « fonctionnalité du site » fait partie des critères analysés ?

M. Jérôme Jourdain répond qu'elle n'en fait pas partie puisqu'il s'est limité aux données à disposition. Il indique que le programme CARTHAM (Cartographie des habitats marins) de l'AAMP doit permettre d'initier une réflexion à ce sujet.

Il présente ensuite les différentes étapes ayant permis d'analyser le site (patrimoine naturel et activités socio-économiques) pour identifier ces enjeux (voir diaporama) :

- Etape 1 : définir une valeur patrimoniale du site par une analyse écologique de la flore et de la faune du site.
- Etape 2 : prendre en compte l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site (récif, grand dauphin et marsouin commun). Il précise qu'un état de conservation qualifié « défavorable inadéquat » est principalement lié à un manque de connaissances.
- Etape 3 : Analyser les pressions potentielles extraites des référentiels pour la gestion des activités dans les sites Natura 2000 réalisés par l'AAMP (applicables à tous les sites Natura 2000) et les caractéristiques locales des activités réellement pratiquées sur le site pour en dégager les pressions avérées.

M. Michel Crochet, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes, s'étonne de voir que l'engin de pêche « chalut de fond » est à l'origine d'une pression potentielle sur l'espèce grand dauphin.

M. Jérôme Jourdain répond qu'il s'agit d'une pression potentielle liée au risque de capture accidentelle pour cette espèce. Ces pressions potentielles sont issues d'une lecture bibliographique à l'échelle nationale et internationale. Il souligne donc l'importance d'analyser ces pressions potentielles à l'échelle locale.

Mme Ségolène Travichon indique qu'il n'existe pas de pression identifiée sur la ressource alimentaire. Elle ajoute qu'il existe *a priori* une zone de frayère pour le bar sur le site.

M. Jérôme Jourdain explique qu'il est nécessaire, dans un premier temps, de connaître la ou les fonctionnalité(s) de l'habitat Récif pour la zone de concentration des grands dauphins située au nord du site. Si cet habitat joue un rôle dans le maintien de cette zone de concentration (il donne pour exemple un champ de laminaire à l'origine d'une production primaire importante elle-même à l'origine d'une abondance de poissons fourrages), il serait nécessaire de protéger cet habitat dans son intégrité en tant qu'habitat d'espèce pour le grand dauphin et non protéger l'ensemble du réseau trophique (plancton, poissons fourrages, frayère de bar, etc.). Il ajoute que le bar n'est pas une proie consommée par le grand dauphin et le marsouin commun.

Mme Fanny Brivoal, coordinatrice du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire, ajoute qu'il n'existe pas de lien entre les zones de frayère et le réseau Natura 2000. L'objectif est bien de maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. La frayère de bar doit être gérée dans une autre politique que Natura 2000.

M. l'administrateur général Loïc Laisné rappelle que le grand dauphin a un régime alimentaire opportuniste. Il ajoute que rien ne laisse penser que la présence du grand dauphin est liée à la présence du bar.

M. Jean-Pierre Léauté confirme ces propos.

M. Franck Evrat, de l'organisation de producteurs Pêcheurs de Bretagne et représentant du Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales, indique que c'est le bon état de conservation de l'habitat récif qui peut potentiellement maintenir ces fonctionnalités.

M. Jérôme Jourdain précise que l'amélioration des connaissances sur les fonctionnalités de l'habitat Récif fera l'objet de l'une des lignes d'actions à mener dans le cadre du DOCOB.

M. Michel Crochet demande où se pratique le chalut de fond dans le périmètre du site.

M. Jérôme Jourdain répond que cette activité est pratiquée au nord du site Natura 2000, sur des fonds sablo-vaseux, d'octobre à mars.

Mme Perrine Ducloy, chargée de mission au CNPMM, précise que les navires qui utilisent le chalut à grande ouverture verticale (GOV) ont été ventilés entre les activités « chalut de fond » et « chalut pélagique » faute de définition précise de cet engin de pêche. Il faut donc faire attention à la lecture des données présentées.

Mme Ségolène Travichon demande si cet engin de pêche (GOV) est réglementé sur le site au même titre que l'engin « chalut pélagique ».

M. Jérôme Jourdain répond que non.

M. Patrice Blaise, représentant de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM), demande si le secteur d'étude socio-économique est plus large que les limites du triangle Natura 2000, la tête de roche « La Congrée » étant en dehors du site ?

M. Jérôme Jourdain confirme que les têtes de roche extérieures au site sont intégrées à l'étude socio-économique (voir diaporama COPIL n°4 du 28 février 2012).

Mme Ségolène Travichon demande à ce que les pressions qualifiées de nulles ou négligeables des activités socio-économiques sur l'habitat Récif soient indiquées en italique au même titre que les pressions sur les espèces d'intérêt communautaire puisque le caractère « fonctionnalité » n'a pas été étudié.

M. Jérôme Jourdain confirme ce point de vue d'un manque général de connaissances en mer. Néanmoins, il précise que c'est l'intégrité de l'habitat Récif qu'il est nécessaire de maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation. Si les pressions et impacts des activités socio-économiques sont nuls ou négligeables sur l'intégrité de l'habitat Récif, par logique ils seront les mêmes sur les fonctionnalités de cet habitat.

Il présente ensuite les enjeux et objectifs de développement durable (ODD) identifiés pour l'habitat Récif et les espèces d'intérêt communautaire lors des groupes de travail (GT) « Gestion » (voir diaporama).

M. Ségolène Travichon demande si elle est la seule à avoir reçu un document de travail datant du 30/03/2012. Elle souligne que les ODD ne sont pas les mêmes que présentés dans le diaporama.

M. Jérôme Jourdain répond que les documents de travail envoyés aux membres du COPIL sont les documents de travail et les comptes-rendus des GT « Gestion ». Les ODD ont été discutés et retravaillés en GT et présentés dans ces comptes-rendus.

Il demande au comité de pilotage de procéder à la pré-validation de ces enjeux et objectifs de développement durable, sous réserve de validation définitive du diagnostic écologique fin août 2012 par l'AAMP.

Pas d'observations des membres du COPIL. La pré-validation des enjeux et des objectifs de développement durable du site « Plateau de Rochebonne » est adoptée par le COPIL.

M. Jérôme Jourdain présente ensuite les premières lignes d'action de gestion discutées lors du dernier GT « Gestion ». Il précise que 22 propositions d'actions ont été présentées et regroupées en lignes d'actions.

M. Loïc Laisné demande combien de GT se sont tenus à ce sujet.

Mme Perrine Ducloy répond qu'un seul GT a eu pour ordre du jour les actions de gestion du site. Le prochain GT gestion se réunira le 26 juillet 2012.

M. Loïc Laisné demande au chargé de mission de donner quelques exemples.

M. Jérôme Jourdain indique que chaque action sera détaillée sous forme de « fiche action », avec une planification de l'action, sa justification, sa description, les outils mis en œuvre, les coûts, etc.

Il prend en exemple les lignes d'actions suivantes :

- « Suivre l'évolution de l'ensemble des usages et de leur fréquentation du site » : il explique qu'un suivi de fréquentation annuel (ou biennuel) pourrait être réalisé comme le suivi de fréquentation *in situ* réalisé par des usagers-observateurs en 2011, etc.
- « Sensibiliser les usagers et acteurs aux richesses du site ainsi qu'à la démarche Natura 2000 » : il pourrait être réalisé des plaquettes et/ou des lettres d'information à destination des usagers, etc.
- « Améliorer les connaissances sur les habitats, espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site » : inciter à obtenir de nouvelles connaissances, se donner les moyens de placer le site Plateau de Rochebonne comme site pilote dans des projets ou programmes d'intérêt pour le site, etc.

Mme Françoise Guimas, chargée de mission à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire, indique qu'une réflexion sur le périmètre du site est à mener. Un consensus a été trouvé en GT pour intégrer la tête de roche « La Congrée » dans le périmètre du site.

M. Loïc Laisné indique que l'adaptation du périmètre d'un site Natura 2000 est une étape ultérieure à l'élaboration du DOCOB.

M. Pierrick Marion, chef du service Nature, Eau, Sites et Paysages de la DREAL Poitou-Charentes, précise que l'adaptation du périmètre d'un site Natura 2000 constitue l'une des recommandations pouvant figurer dans un DOCOB.

M. Patrice Blaise remarque que cette demande d'adaptation du périmètre avait déjà été soulignée dès le premier COPIL. Il note avec satisfaction que ces remarques ont été prises en compte dans les COPIL et le GT.

M. Loïc Laisné explique que les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB vont aboutir à cette demande d'adaptation du périmètre aux seules zones où il y a des enjeux avérés.

M. Jérôme Jourdain présente le calendrier prévisionnel de la fin d'élaboration du DOCOB. Il rappelle que l'AAMP validera techniquement et scientifiquement les données du bureau d'étude pour le diagnostic écologique, au mois d'août 2012. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) devrait être consulté en octobre 2012.

M. Loïc Laisné ajoute qu'il a sensibilisé M. Laroussinie, directeur de l'AAMP, au sujet de la validation du diagnostic écologique. Il propose d'envoyer un courrier pour officialiser cette demande de validation pour les sites « Plateau de Rochebonne » et « Plateau du Four ».

Mme Ségolène Travichon demande quel CSRPN validera le DOCOB du Plateau de Rochebonne.

M. Jérôme Jourdain et M. Pierrick Marion répondent que ce sera le CSRPN Poitou-Charentes qui assurera la validation scientifique du DOCOB.

M. Loïc Laisné propose de fixer la date du 11 octobre 2012 pour valider en COPIL le DOCOB.

Mme Perrine Ducloy rappelle que la date du passage du DOCOB en CSRPN n'est pas fixée.

M. Loïc Laisné précise que la validation du DOCOB en COPIL se fera après passage en CSRPN.

M. Pierrick Marion ajoute que l'installation officielle du CSRPN Poitou-Charentes sera effective au mois de septembre 2012. Plusieurs dossiers sont en attente de passage en CSRPN, le mois de septembre 2012 est donc déjà chargé.

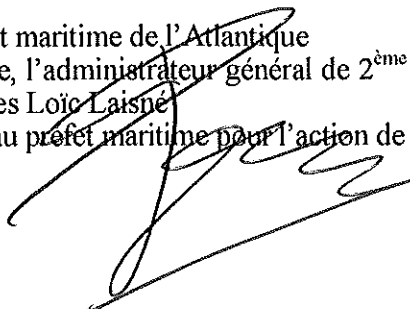
Mme Fanny Brivoal explique qu'actuellement les scientifiques sont dans l'impossibilité d'estimer certains états des lieux d'habitats marins. Elle donne en exemple l'état des lieux des fonds sableux pour le site du Plateau du Four.

M. Loïc Laisné répond qu'il est nécessaire de prioriser les demandes aux scientifiques en fonction des enjeux. L'enjeu des fonds sableux est actuellement plus faible que celui des fonds rocheux.

M. Pierrick Marion indique que pour certains sites terrestres, des enjeux de conservation ne sont pas encore déterminés par le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN) bien que ces sites aient un DOCOB validé. Les états de conservation et les DOCOB peuvent être validés indépendamment.

M. Loïc Laisné souhaite que le DOCOB du site Plateau de Rochebonne ne tarde pas à être validé constatant que les travaux sont bien avancés. Sur cette dernière intervention il clôt la séance en remerciant l'ensemble des membres du comité de pilotage présents de leur participation.







Le préfet maritime de l'Atlantique
par ordre, l'administrateur général de 2^{ème} classe des affaires
maritimes Loïc Laisné
adjoint au préfet maritime pour l'action de l'Etat en mer,



5^e réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Plateau de Rochebonne » – mercredi 11 juillet 2012 – 14h00 – à l'ENSM à NANTES

Nom Prénom	Organisme	Emargement	N° téléphone	Adresse mail
TRAVICHON Ségolène	LPO			segolene.travichon@lpo.fr
LEAUTÉ Jean-Pierre	IFREMER La Rochelle			jean.pierre.leaute@ifremer.fr
BRIVOAL Fanny	COREPETI			
KERNES Marie-France	Préfecture Maritime Atlantique	Kernes		
Gaëlle BAILLY	Préfecture Maritime Atlantique			gaelle.bailly@premar-atlantique.gouv.fr
Ferrine DUCLOY	CNPMEM			pducloy@comite-peches.fr
Hubert CARRÉ	CNPMEM			dg@comite-peches.fr
Loïc LAÏSNÉ	PRETAK Atlantique			loic.laisne@premar-atlantique.gouv.fr
Ferrine MARIOT	Meat P.C.			ferrine.mariot@meat-premar-atlantique.gouv.fr
Stéphane GUILLOU	Commandement de zone maritime Atlantique		02-9822-14-31	stephane.f.guilou@commandement-sea.fr

5è réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Plateau de Rochebonne » – mercredi 11 juillet 2012 – 14h00 – à l'ENSM à NANTES

Nom Prénom	Organisme	Emargement	N° téléphone	Adresse mail
Guimard Françoise	DAEPH Pays de la Loire			
EURAT Franck	AOP Pêcheurs de Bretagne / CCREOS			ep@pecheursdebretagne.eu
CROCHET Richard	CRPÉTI Poitou Charentes			
Durand Auréli	CEPTEP Poitou Charentes		06.79.55. 37.17	cepmemo@poitoucharentes @gmail.com
BLAISE Patricia	FFESSM CAOS POITOU-CHARENTES		06 09 49 52 15	patricia.blaise@ libertypoitou.fr
LE GUILLON Raphaël	DIDIN SA			raphael.leguillon@ developpement-h-dunant.fr